

PAR COURRIEL

Québec, le 11 juin 2021

**Objet : Votre demande d'accès à l'information du 5 juin 2021**

---

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 5 juin dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants :

- Nombre de permis d'agents de voyages au 1<sup>er</sup> juin 2021 ;
- Nombre de duplicata de permis au 1<sup>er</sup> juin 2021 ;
- Nombre de conseillers en voyages au 1<sup>er</sup> juin 2021.

En réponse à votre demande, nous vous informons que le nombre de permis d'agents de voyages au 1<sup>er</sup> juin 2021 était de 677. En outre, prenez note que le nombre de duplicata de permis au 1<sup>er</sup> juin 2021 était de 171. Enfin, sachez qu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, 10 809 certificats de conseillers en voyages étaient valides.

Notez par ailleurs qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision. Le document intitulé « avis de recours en révision » est joint à la présente et vous fournit plus d'explications.

Veuillez agréer, \_\_\_\_\_, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Marjorie Théberge  
Responsable de l'accès à l'information

p. j.